

# la Chambre

Septembre 2010

Présidence européenne



Philippe Follon

# S O M M A I R E

■	Avant-propos	3
■	La Belgique, capitaine de l'Europe pendant six mois	4
■	Les priorités belges pour la présidence de l'UE	6
■	Les institutions européennes	9
■	Herman Van Rompuy: Président du Conseil européen	12
■	Les institutions européennes: schéma	16
■	Les symboles de l'Union européenne	18
■	Une constitution pour l'Union européenne: une nécessité?	19
■	La politique européenne: une participation accrue des parlements des États membres	20
■	La subsidiarité: un processus décisionnel le plus proche possible des citoyens	22
■	L'Union européenne: un bref historique	26
■	Outil éducatif interactif pour le 3 <sup>e</sup> degré du secondaire	29

## COLOPHON

### Editeur responsable

Emma De Prins, secrétaire générale de la  
Chambre des représentants

### Rédaction

Service des Relations publiques  
1008 Bruxelles  
[pri@lachambre.be](mailto:pri@lachambre.be)  
Dominique Van den Bossche  
Tél. : 02 549 81 77  
Joëlle Rotsart de Hertaing  
Tél. : 02 549 80 80  
Anne Coppens  
Tél. : 02 549 90 46

## La rédaction a été clôturée le 21/06/2010

### Ont collaboré à ce numéro:

Christian de Borchgrave, Reinhilde Deboutte, Carlos Demeyere, Hugo D'Hollander, Alberik Goris, Karin Huybens, Roel Jansoone, Daniel Lucion, Laurent Pottier

### Traduction

Service de la traduction des Comptes rendus analytiques de la Chambre

### Photographies et illustrations

Belga, Nadine Huysmans, Antoine Marcelis  
en Inge Verhelst

### Lay-out et impression

Prepress et imprimerie de la Chambre

# A V A N T - P R O P O S

Cher Lecteur,

Du 1er juillet au 31 décembre 2010, la Belgique exerce la présidence de l'Union européenne pour la douzième fois depuis la fondation de l'Union.

Le pays qui préside l'UE orchestre les travaux du conseil des ministres européen, l'assemblée qui réunit les ministres de tous les États membres de l'UE compétents pour une matière donnée.

L'exercice à tour de rôle de la présidence européenne offre à chaque pays l'occasion d'inscrire certains problèmes et certaines propositions à l'ordre du jour européen. En outre, le pays qui assure la présidence peut, pendant une période de six mois, mettre tout particulièrement en évidence le fonctionnement de l'UE sur son propre territoire. Le parlement du pays qui assure la présidence organise lui aussi des activités, des colloques, des rencontres entre parlementaires des vingt-sept États membres...



Le magazine de la Chambre des représentants que vous avez sous les yeux s'inscrit dans ce contexte. Il vise à expliquer les relations qu'entretiennent le Parlement fédéral belge et l'Union européenne. L'interaction entre les institutions des deux niveaux de pouvoir est nécessaire et le dialogue entre ces dernières est intense, de sorte qu'elles se corrigent mutuellement. C'est ainsi que les commissions de la Chambre des représentants rendent à intervalles réguliers un avis sur des propositions législatives européennes. L'article consacré au principe de subsidiarité vous familiarisera avec la procédure. Mais la collaboration entre le Parlement fédéral belge et l'Union européenne ne s'arrête pas là. Cette interaction spécifique entre toutes ces institutions à divers niveaux vaut parfois à l'Union européenne d'être qualifiée de 'démocratie de réseau', une démocratie dont les parlements des États membres sont considérés comme des maillons indispensables entre les institutions européennes et les citoyens européens.

Vous trouverez sur l'internet davantage d'informations actualisées sur les activités organisées par la Chambre. Notre site web [www.lachambre.be](http://www.lachambre.be) comporte un lien qui renvoie aux pages web traitant spécifiquement de la présidence belge de l'UE.

J'espère que le présent magazine atteindra son objectif et contribuera à rapprocher un peu plus l'Europe des citoyens.

A handwritten signature in blue ink that reads "Emma De Prins". The signature is written in a cursive, flowing style with a long horizontal stroke at the end.

Emma De Prins  
Secrétaire générale de la Chambre des représentants



# La Belgique, capitaine de l'Europe pendant six mois

**Du 1er juillet au 31 décembre 2010 inclus, la Belgique assurera la présidence de l'Union européenne. Que représente concrètement la présidence d'une structure aussi complexe, qui compte 27 États membres, des dizaines d'institutions et 500 millions d'habitants?**

**Plus précisément, notre pays présidera le Conseil de l'Union européenne, également appelé 'Conseil de ministres' parce que des ministres des 27 États membres y siègent.**

**Ce Conseil adopte, avec le Parlement européen, les 'lois' et le budget de l'Europe.**

**Il s'agit donc de l'une des institutions les plus importantes de l'UE.**

**En sa qualité de président, notre pays proposera les sujets à aborder dans le cadre des Conseils des ministres et les problèmes à traiter en priorité. Il devra veiller à l'avancement des dossiers et à la conclusion d'accords. L'État qui préside l'UE est donc amené à jouer un rôle de médiateur entre les États membres. Il doit être un 'honest broker'. Autrement dit, sa responsabilité est très grande.**

## Rôle du président de l'UE

Le président de l'UE endosse trois responsabilités majeures:

- il gère et contrôle l'agenda du Conseil des ministres,
- il intervient à la fois comme équipier et comme chef d'équipe,
- il veille à la qualité des contacts entre les institutions européennes et les États membres.



Plus d'informations sur le Conseil

- ▶ p. 10
- ▶ schéma p. 16-17

## Agenda

Le pays qui préside l'UE organise les travaux du Conseil des ministres. La composition de ce Conseil n'est pas fixe. Des ministres différents participent aux réunions en fonction des thèmes abordés. Lorsque la réunion porte sur le marché européen de l'énergie par exemple, les ministres de l'énergie se rassemblent.

Le président de l'UE convoque le Conseil et propose les sujets dont les ministres vont débattre: les initiatives à lancer et les décisions à prendre. Il veille au bon déroulement des réunions et il organise les votes. Le président représente le Conseil des ministres lors des réunions du Parlement européen.

## Équipier et chef d'équipe

Le président s'enquiert de la position des ministres. Ceux-ci proviennent des 27 États membres, qui sont très différents les uns des autres. Il est parfaitement logique, dès lors, qu'ils ne soient pas toujours d'accord entre eux. Il incombe alors au président de se poser en médiateur et de rechercher un accord. Il peut, par exemple, demander aux ministres qui rejettent un texte d'en proposer un autre.

## Médiateur

Le pays qui assure la présidence doit parfois manœuvrer avec précaution pour amener le Conseil de ministres, la Commission européenne et le Parlement européen à s'entendre. Pour pouvoir travailler efficacement, il est dès lors préférable qu'il puisse se référer à un mandat précis.



## Un marathon de six mois

Le gouvernement fédéral a décidé dès les six premiers mois de l'année, en accord avec le Parlement fédéral, quels problèmes seraient abordés prioritairement pendant la présidence belge. Ce choix a été opéré en concertation avec la Commission européenne et le Conseil des ministres.

La présidence de l'UE doit développer une expertise diversifiée et être présente sur tous les fronts. La Belgique prendra la parole, au nom du Conseil, lors des conseils spécialisés, des conseils formels et informels, des réunions des groupes de travail, des colloques, des conférences et des réunions au Parlement européen.

On dit souvent que la préparation est le secret de la réussite. Cependant, il y a toujours des impondérables. Lorsque la crise économique et financière est subitement devenue une priorité, en 2008, ce n'était évidemment pas le choix du pays qui assurait la présidence à ce moment-là mais il a malgré tout dû réagir à cette situation. Il arrive donc que, du jour au lendemain, des événements viennent bouleverser les priorités. Par conséquent, la présidence de l'UE ne doit pas seulement savoir diriger et organiser. Elle doit aussi pouvoir réagir en souplesse aux revirements de situation.

mobilise « plus qu'à temps plein » de très nombreuses personnes. Le passage de relais au bout des six mois constitue donc une bonne chose. Un deuxième avantage, et qui est certainement beaucoup plus important, est que ce système permet la participation de tous les États membres: chaque pays a son tour, quelles que soient sa taille et l'importance de sa population. Le pays qui assure la présidence porte une gigantesque responsabilité au sein de l'UE et exerce une très grande influence sur la politique qui est menée. Grâce à la tournante, tous les États membres - qu'il s'agisse de petits pays comme Malte et la Lettonie ou de grands États comme la France et l'Allemagne - peuvent tenir le premier rôle pendant six mois. La présidence tournante associe tous les États membres et leurs habitants au projet européen. C'est indéniablement un moyen de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe.

### Trio

Il serait évidemment inadéquat que la politique européenne change de cap tous les six mois. Une certaine continuité est nécessaire. C'est pourquoi, en 2007, on a instauré le principe de la présidence en trio. Il implique que les trois pays qui se succèdent à la présidence de l'UE coopèrent entre eux. La Belgique forme un tel trio, également appelé 'troïka', avec l'Espagne et la Hongrie. L'Espagne a assuré la présidence pendant le premier



Belga Picture

*Octobre 2009 : les premiers ministres espagnol, belge et hongrois présentent le logo de la présidence en trio.*

## Tour de rôle

Les différents États membres se succèdent tous les six mois à la présidence du Conseil. Cette formule présente une série d'avantages, comme la répartition des tâches. L'organisation de la présidence est, en effet, une mission colossale qui

semestre de 2010 et la Hongrie reprendra le flambeau le 1er janvier 2011. Les trois pays ont développé de concert un programme de dix-huit mois. Ainsi, la Belgique poursuit à présent les travaux de l'Espagne et la Hongrie prendra le relais de la Belgique au début de l'an prochain. Après la Hongrie, les trois présidences suivantes – la Pologne, le Danemark et Chypre – formeront une nouvelle 'troïka'. ■



## Les **priorités** belges pour la présidence de l'UE

**Prendre des mesures pour faire face à la crise économique et financière et empêcher qu'une telle crise ne se reproduise, aider le plus grand nombre possible de citoyens européens à trouver un travail, lutter contre la pauvreté: voilà quelques-uns des objectifs auxquels la Belgique accordera une priorité absolue lors de sa présidence de l'UE.**



Belga Picture

*3 mars 2010:  
José Manuel Barroso,  
président de la Commission  
européenne, présente la stratégie  
UE 2020 à la presse.*

La Belgique ne sera pas seule à assumer les responsabilités liées à la présidence de l'UE. Notre pays travaille en effet en collaboration avec l'Espagne, qui a assuré la présidence au cours du premier semestre 2010, et avec la Hongrie, qui reprendra le flambeau à partir du 1er janvier 2011. Cette collaboration vise à assurer une plus grande continuité des politiques mises en œuvre. L'Espagne, la Belgique et la Hongrie ont d'ailleurs convenu ensemble de ce qu'elles voulaient accomplir durant leur présidence et ont élaboré à cet effet un programme couvrant une période de 18 mois. L'accord de coopération entre les trois pays s'appelle une 'troïka' ou trio, raison pour laquelle 'trio' apparaît dans le logo.

Au final, le programme de 18 mois est devenu un document volumineux comptant pas moins de 90 pages. Nous en présentons ci-dessous quelques axes importants. Sur le site internet de la Chambre, [www.lachambre.be](http://www.lachambre.be), vous pouvez consulter le document complet.

## Espagne-Belgique-Hongrie: un programme pour 18 mois

### Stratégie UE 2020

La Stratégie UE 2020 est un plan pour les dix prochaines années, d'où la référence à 2020. Ce plan contient une série d'objectifs concrets visant à renforcer l'économie des États membres.

L'un de ces objectifs est de porter le niveau des investissements dans la recherche à 3% du produit national brut (à titre de comparaison, le Japon vise 4%, et la Corée 5%).

Un autre objectif est que d'ici 2020, au moins 40% des jeunes soient titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ce plan fait encore actuellement l'objet de discussions, et sera ensuite traduit en objectifs nationaux par les différents États membres.

### Contrôle sur les banques et les bourses

La crise financière a mis au jour de manière douloureuse la vulnérabilité de notre système bancaire et boursier. La volonté de l'UE est de réformer les règles qui s'appliquent au secteur financier afin de prévenir une nouvelle crise et de restaurer la confiance dans le secteur. L'Europe entend également prendre des mesures pour rendre les services financiers plus transparents.

### Progrès social

Dans le domaine social, l'Europe entend prêter une attention particulière aux jeunes, à la famille et à l'égalité entre les hommes et les femmes. La présidence de l'UE veut lutter plus fermement contre la violence à l'égard des femmes, éliminer les différences de salaire entre les hommes et les femmes, et encourager davantage les femmes à créer leur entreprise. De nouvelles mesures doivent être mises en place afin de permettre de mieux concilier le travail, la vie de famille et les loisirs.

### Énergie et climat

Afin de lutter contre les changements climatiques, les émissions de CO<sub>2</sub> doivent diminuer, de même que notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

L'UE a également besoin de plus de sécurité au niveau de son approvisionnement énergétique. Il est en effet inacceptable que l'approvisionnement énergétique des pays européens soit menacé par un conflit purement diplomatique. Il faut dès lors que nous multiplions et diversifions nos fournisseurs et nos sources d'énergie, de même que les voies d'approvisionnement.

### Justice, sécurité, asile et immigration

Fin 2009, l'UE a élaboré le 'programme de Stockholm', un plan global sur cinq ans visant à rendre l'Europe plus sûre et, en même temps, à mieux protéger les droits des citoyens. Selon ce plan, l'UE doit devenir un espace où les libertés et les droits fondamentaux seront protégés partout de



#### Produit national brut

Le produit national brut est le revenu total des habitants d'un pays, qu'ils travaillent dans leur propre pays ou à l'étranger.

#### Combustibles fossiles – émissions de CO<sub>2</sub>

Les combustibles fossiles tels que le pétrole, le gaz naturel et le charbon proviennent à l'origine de végétaux et de microorganismes qui, sous l'action de la pression et de la température, se sont transformés pendant des millions d'années. Les combustibles fossiles sont notamment utilisés pour chauffer les maisons et l'eau, pour faire rouler les voitures, etc. Leur combustion libère des gaz qui entraînent une augmentation de la température à la surface de la terre. Ces gaz sont appelés 'gaz à effet de serre', et le CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone) en fait partie.

#### Cancún – décembre 2010

C'est en décembre 2010 qu'auront lieu les prochaines négociations sur le climat, qui s'inscrivent dans le prolongement des discussions engagées notamment à Kyoto et à Copenhague.

Le traité de Kyoto a été élaboré en 1997 dans la ville japonaise de Kyoto. Les pays signataires du traité ont convenu de réduire de 5% leurs émissions de gaz à effet de serre pour 2012 par rapport au niveau de 1990. En décembre 2009, une autre conférence importante sur le climat s'est tenue à Copenhague. Le but de cette conférence était d'inciter les pays du monde entier à prendre des engagements contraignants concernant la période après 2012. Cet objectif n'a toutefois pas été atteint. Toutes les parties concernées se retrouveront une nouvelle fois autour de la table début décembre 2010 dans la ville mexicaine de Cancún.

► Pour en savoir plus: <http://unfccc.int/2860.php>



Belga Picture



Belga Picture



Belga Picture



Belga Picture

la même manière. La vie privée des citoyens doit donc être également protégée en dehors de leur propre État membre, notamment par la protection de leurs données personnelles.

Par ailleurs, les services de police des États membres doivent mieux collaborer dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité.

En outre, l'Europe doit se doter d'une politique de migration globale et intégrée. Une migration légale et bien gérée peut constituer un enrichissement pour les États membres. En revanche, l'immigration illégale doit être combattue efficacement, tandis que les personnes qui ont besoin de protection doivent pouvoir compter sur des procédures d'asile appropriées.

Durant sa présidence de l'UE, notre pays doit poursuivre la mise en œuvre du programme de Stockholm.

## Accents belges

Le fait que trois pays collaborent et élaborent un programme commun permet d'assurer une continuité des politiques sur une période plus longue. Ceci étant, chaque pays assurant la présidence peut évidemment accentuer certains aspects de ce programme.

Voici donc quelques éléments auxquels les ministres du gouvernement fédéral et les députés belges entendent s'attaquer en priorité. Ces priorités concernent le plus souvent des domaines dans lesquels les États membres doivent parvenir à une (meilleure) harmonisation de leurs procédures et de leurs systèmes nationaux respectifs.

- Chemins de fer: sécurité du rail et ponctualité des trains.
- Sécurité routière: code de la route et politique de sécurité routière.
- Secteur financier: élaboration de mesures visant à contrôler le secteur financier.
- Social: élaboration de mesures visant à créer de l'emploi et à lutter contre la pauvreté.
- Conditions de l'intégration sociale et obstacles à une telle intégration: accès aux soins de santé, au logement (social) et à la formation.
- Migration: politique en matière de migration légale et intégration des citoyens issus de pays non membres de l'UE.
- Climat: suivi des négociations internationales sur le climat en préparation de la conférence de Cancun en décembre 2010.
- Justice: en matière de justice, les États membres ne peuvent collaborer de façon satisfaisante que s'ils reconnaissent les décisions pénales des uns et des autres et peuvent s'échanger les données figurant dans les casiers judiciaires. C'est la raison pour laquelle il faut avancer vers l'instauration d'une 'décision d'instruction européenne' en matière pénale. ■

# Les institutions européennes

Le fonctionnement de l'Union européenne repose sur de nombreuses institutions dont les principales, et les plus connues, sont le Parlement européen, la Commission, le Conseil de l'Union européenne et le Conseil européen.

Le **Parlement** est la voix des **citoyens européens**.

La **Commission** défend les **intérêts européens**.

Les **États membres** s'expriment au sein du **Conseil** de l'Union européenne.

Les **chefs d'État et de gouvernement** se retrouvent au sein du **Conseil européen**.

## Le Parlement européen

- Le Parlement européen compte 736 membres parmi lesquels 22 élus belges.
- Les élections du Parlement européen (PE) ont lieu tous les 5 ans. Tout citoyen de l'Union européenne jouissant du droit de vote peut voter dans son pays ou dans un autre État membre. En Belgique, les élections du Parlement européen coïncident avec les élections des parlements des Communautés et des Régions. Les dernières élections du Parlement européen se sont déroulées le 7 juin 2009.
- Organisation: les députés ne sont pas regroupés par pays, mais ont constitué 7 groupes politiques sur la base de leurs convictions politiques. Les membres n'appartenant à aucun groupe politique sont étiquetés 'non-inscrits'.
- Missions
  - Examiner et approuver les 'lois' européennes. Le Parlement partage cette compétence avec le Conseil de l'Union européenne.
  - Établir le budget annuel de l'Union européenne avec le Conseil de l'Union européenne.
  - Approuver d'importants traités internationaux, tels que l'adhésion de nouveaux États membres, et des accords commerciaux.
  - Exercer un contrôle sur les institutions européennes, la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne principalement.





## Le Conseil de l'Union européenne

(aussi appelé Conseil)

- Le Conseil est constitué de ministres des États membres. Sa composition varie en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour. Les ministres des Affaires étrangères des États membres se réunissent tous les mois pour traiter des relations extérieures de l'Union européenne. Les ministres de l'Économie et des Finances se retrouvent également mensuellement lors des 'Conseils ECOFIN'. Des réunions sont aussi organisées pour les ministres des Affaires sociales, de l'Agriculture, etc. Lorsque le thème inscrit à l'ordre du jour relève de la compétence des Communautés (par ex. l'Enseignement) ou des Régions (par ex. l'Agriculture), les ministres compétents des gouvernements communautaires ou régionaux participent aux débats.
- Missions
  - Examiner et approuver les 'lois' européennes. Le Conseil partage cette compétence avec le Parlement européen.
  - Établir le budget annuel de l'Union européenne, avec le Parlement européen.
  - Assurer la coordination de la politique des États membres par le biais de recommandations, par exemple en matière d'emploi.
  - Organiser la coopération entre les États membres dans les domaines de la justice et de la police.
  - Conclure des accords internationaux avec des États non membres et des organisations internationales.
- Composition  
Le Conseil se réunit sous 10 configurations différentes.
  - Conseil Affaires générales
  - Conseil Affaires étrangères
  - Conseil Questions économiques et financières (ECOFIN)
  - Conseil Justice et Affaires intérieures
  - Conseil Emploi, Politique sociale, Santé publique et Politique des Consommateurs
  - Conseil Transports, Communications et Énergie
  - Conseil Compétitivité
  - Conseil Agriculture et Pêche
  - Conseil Environnement
  - Conseil Éducation, Jeunesse et Culture

## La Commission européenne

- Désignée pour une durée de 5 ans.
- La Commission européenne est composée de 27 Commissaires européens, soit un par État membre.  
A partir de 2014, le nombre de commissaires ne pourra pas être supérieur aux deux tiers du nombre d'États membres.
- Missions
  - Formuler des propositions de nouvelles lois européennes qui sont ensuite soumises au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne.
  - Gérer les moyens financiers de l'Union européenne.
  - Exécuter les décisions du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne.
  - Représenter l'Union européenne auprès des organisations internationales, par exemple lors de négociations commerciales.
  - S'assurer du respect par les États membres des traités européens et des 'lois' européennes. La Commission européenne peut rappeler des États membres à l'ordre et même leur infliger des amendes.
- Le Haut Représentant pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité remplit une fonction spécifique au sein de la Commission européenne. Il est membre de la Commission et préside par ailleurs le Conseil Affaires étrangères.



Pour plus d'informations

Site portail de l'Union européenne: <http://europa.eu/>

Parlement européen: <http://www.europarl.europa.eu/>

Commission européenne: [http://ec.europa.eu/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/index_fr.htm)

Conseil de l'Union européenne: <http://consilium.europa.eu>

## Le Haut Représentant pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité

Il préside le Conseil Affaires étrangères, formule des propositions en vue de l'élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune et veille à l'exécution des décisions du Conseil de l'Union européenne et du Conseil.

Il représente l'Union européenne dans les matières ressortissant à la politique étrangère et de sécurité commune. Il mène, au nom de l'Union européenne, le dialogue politique avec les organisations internationales et exprime le point de vue de l'Union européenne lors de conférences internationales.

### Le Conseil européen

(Appelé aussi Sommet européen)

- Le Conseil européen réunit les chefs d'État et/ou de gouvernement des États membres, ainsi que le président de la Commission européenne. La Belgique n'est pas représentée au sein du Conseil européen par le Roi mais par le premier ministre.
- Officiellement, le Conseil européen se réunit 4 fois par an. Dans la pratique, un sommet européen extraordinaire peut être organisé lorsque les circonstances l'exigent.
- Les réunions se déroulent à Bruxelles.
- Missions
  - Définir les lignes politiques et les priorités de l'Union européenne.
  - Piloter la Commission européenne.
- La présidence du Conseil européen est confiée au 'Président de l'Union européenne', désigné par les gouvernements des États membres.

### Le 'Président de l'Union européenne'

(Officiellement: le président permanent du Conseil européen)

Il/elle assure la représentation extérieure de l'Union européenne pour les matières ressortissant à la politique étrangère et de sécurité commune. Le président de l'Union européenne représente l'Union européenne dans le monde. ■

Voir aussi l'entretien avec M. Herman Van Rompuy, page 12.





# Herman Van Rompuy

## Président du Conseil européen



Depuis le début de cette année, un Belge se trouve à la barre du Conseil européen. Dans la presse, Herman Van Rompuy est invariablement appelé le 'président européen'. Il s'agit d'une toute nouvelle fonction dans la mesure où le Conseil européen ne s'est doté d'un président permanent qu'après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le 1er décembre 2009. L'identité de celui qui allait être le visage de l'Union européenne pendant deux ans et demi a fait l'objet de spéculations pendant plusieurs mois. C'est le Belge Herman Van Rompuy, à l'époque encore premier ministre, qui a finalement été désigné au poste.

**À l'automne 2008, la rumeur voulait que vous seriez le prochain premier ministre belge. Vous n'étiez semble-t-il pas demandeur mais vous avez finalement accédé au poste de premier ministre fin décembre 2008. Vous voilà aujourd'hui président du Conseil européen. Pouvez-vous retracer le fil des événements?**

H. Van Rompuy: Ce genre d'événements est totalement imprévisible. En Belgique, on était à la recherche d'une personne à même de ramener quelque peu le calme après la démission du premier ministre M. Yves Leterme et une période d'instabilité politique. À l'automne 2009, l'Union européenne cherchait un chef de gouvernement capable d'aligner les positions des différents États membres au sein du Conseil européen. On a pensé à moi par deux fois alors que je n'étais nullement demandeur.

**Officiellement, vous êtes le président permanent du Conseil européen mais vous êtes souvent appelé le président européen. Ce titre donne à**

**penser que vous avez la qualité de chef d'État mais ce n'est pas le cas. Quelles sont les tâches du président du Conseil européen? Quelles sont vos principales missions?**

H. Van Rompuy: Le président permanent préside les réunions du Conseil européen. Au moins quatre fois par an, les 27 chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne se réunissent avec le président de la Commission. Siègent donc autour de la table le président français M. Sarkozy, la chancelière allemande Mme Merkel, le ministre-président britannique M. Cameron, le premier ministre belge, etc. ainsi que le président de la Commission M. Barroso. Nous prenons ensemble les principales décisions en matière d'économie et de politique étrangère pour l'Union européenne. Nous indiquons la direction à suivre. Ma mission en tant que président est d'obtenir un consensus lors de la réunion. Cette mission requiert bien sûr une bonne préparation et de nombreux contacts personnels avec les chefs de gouvernement. Le président assure également le suivi des décisions. Par exemple, si une décision est prise en septembre

2010, je peux au besoin la réinscrire à l'ordre du jour six mois plus tard. Mon mandat s'étalant sur deux ans et demi, une certaine continuité est ainsi garantie. Lorsque l'Union européenne reçoit le chef de gouvernement ou le président d'un autre pays, par exemple le président américain ou le premier ministre marocain, elle est représentée par le président permanent. Dans pareilles situations, je m'exprime au nom de l'Union dans son ensemble.

### Comment se présente votre semaine de travail type?

H. Van Rompuy: Je rencontre de nombreux responsables politiques. A l'approche d'un Conseil européen, je rencontre les chefs de gouvernement des États membres; je m'entretiens par ailleurs chaque semaine avec le président de la Commission et régulièrement avec les présidents des conseils de ministres européens. Je me rends aussi parfois au Parlement européen. Je préside une quinzaine de sommets réunissant l'Union européenne et des pays tiers; ils se tiennent pour moitié à Bruxelles ou dans un État membre, pour l'autre moitié dans le pays tiers. En avril 2010, un sommet a ainsi eu lieu au Japon par exemple. Je rencontre également des représentants d'organisations économiques ou sociales. Je donne de temps à autre des conférences. Mes journées sont donc faites d'entretiens, de négociations, de lectures et de déplacements.

### Pouvez-vous donner un exemple de votre apport personnel en tant que président du Conseil européen?

H. Van Rompuy: La première décision que j'ai prise après mon élection fut de convoquer un Conseil européen spécial, le 11 février 2010. J'ai estimé qu'il était important que les chefs de gouvernement s'investissent personnellement pour l'emploi et l'accroissement du bien-être. Il ne suffit dès lors pas d'aborder ces thèmes une fois par an. Pour souligner le caractère informel de la réunion, je ne l'ai pas organisée dans l'un des bâtiments des institutions européennes mais dans la belle *Bibliothèque Solvay*. Ce haut lieu bruxellois de la littérature et de la culture ne peut être qu'une parfaite source d'inspiration.

### Quelles qualités votre fonction exige-t-elle?

H. Van Rompuy: Il faut avant tout avoir une excellente capacité d'écoute. On ne peut rapprocher les différentes parties qu'en sachant ce qui est important pour elles, quelles sont leurs préoccupations et leurs aspirations. C'est ainsi que naît la confiance et qu'un dialogue peut s'installer. Le principe paraît simple mais il n'est que trop peu souvent appliqué. En politique belge également, j'ai toujours eu le souci d'être à l'écoute. Dès les premiers mois de ma présidence, j'ai constaté que cette qualité s'avérerait également utile au sein de l'Union européenne. Ensuite, il faut être patient. La politique européenne est une

affaire de longue haleine. Ceux qui poursuivent des objectifs trop ambitieux seront déçus. Il s'agit d'être ambitieux sur l'orientation à prendre mais patient quant au résultat final à atteindre. La force tranquille, en quelque sorte!

### Comment collaborez-vous avec la Commission européenne et le Parlement européen?

H. Van Rompuy: La collaboration avec la Commission européenne est excellente. Comme je l'ai dit, je rencontre le président de la Commission, M. Barroso, chaque semaine. Nous prenons des accords clairs quant à nos tâches respectives. Il va de soi que mes collaborateurs entretiennent de bons contacts avec les siens ainsi qu'avec les services de la Commission. La Commission joue un rôle essentiel. Elle peut notamment formuler des propositions de textes législatifs. Elle veille également au respect du Traité. Tout ceci revêt une importance capitale et je suis dès lors heureux de mon excellente entente avec M. José Manuel Barroso.

J'entretiens également de bons rapports avec le Parlement européen, même si les contacts formels sont limités. Le président du Conseil européen n'a pas à rendre compte devant le Parlement, comme

un premier ministre chez nous devant la Chambre. C'est le président de la Commission qui s'en charge. Toutefois, à l'issue d'un Conseil européen, je me rends au Parlement européen pour faire rapport. Inversement,

le président du Parlement tient une courte allocution au début de chaque Conseil européen. J'entretiens néanmoins de très nombreux contacts informels avec le Parlement européen: je rencontre les chefs des groupes politiques et j'ai également participé à des discussions au sein des différents groupes. J'attache beaucoup d'importance à ces contacts.

### A quels problèmes l'Union européenne doit-elle s'attaquer prioritairement?

H. Van Rompuy: Nous devons oeuvrer activement à la croissance économique. Si elle ne progresse pas, notre bien-être se détériorera. Nous risquons d'être à la traîne par rapport à des pays comme l'Amérique et la Chine. Les Européens devront travailler plus dur et mieux pour préserver notre *European way of life*. Je suis convaincu que nous disposons des moyens nécessaires à cet effet. Il s'agit d'investir dans l'enseignement et la recherche. Le travail doit rester attrayant pour tous. La solution ne se situe d'ailleurs pas uniquement au niveau politique. Les organisations syndicales et patronales doivent également participer à l'effort et chaque citoyen doit prendre ses responsabilités. Le choix appartient à chacun d'entre nous. Seul notre poids économique nous permettra de défendre avec autorité nos intérêts et nos convictions dans un monde où le centre de gravité du pouvoir se déplace rapidement.

*“Il faut être patient. La politique européenne est une affaire de longue haleine”*



**Aux États-Unis, c'est M. Obama qui décide. Au sein de l'Union européenne, le pouvoir est réparti entre différents acteurs. Cette situation affaiblit-elle l'Europe?**

H. Van Rompuy: Les choses ne sont pas si simples. Le président Obama ne peut agir à sa guise. Il suffit de voir combien de temps et d'efforts ont été nécessaires pour réformer les soins de santé américains parce que les députés étaient opposés à cette réforme. Seuls les pays où règne la dictature sont dirigés par un seul homme. Comme aux États-Unis, tout est question d'équilibre en Europe. Chez nous, il s'agit de l'équilibre entre les institutions de l'Union européenne et entre les États membres. L'Union en tant que telle est un acteur puissant lorsque chacun adhère à la position commune qui a été adoptée. Dans pareil cas, nous occupons véritablement une position de force.

**Quels conseils donneriez-vous aux jeunes qui envisagent de s'engager dans la politique?**

H. Van Rompuy: Je leur conseillerais de se familiariser avec les multiples facettes de la société. Le droit, l'économie, l'histoire. La politique n'est pas un métier à part. Elle concerne l'ensemble de la société. On peut être ambitieux en politique mais il faut rester fidèle à ses idées et à ses idéaux. Il s'agit également de tenir compte du fait qu'une carrière politique est toujours aléatoire. Vous êtes parfois malchanceux, parfois chanceux. N'en suis-je pas la preuve?

**Isabelle Durant (Ecolo)**  
Membre et vice-présidente du Parlement européen depuis juin 2009

Pourquoi le bureau de poste de votre quartier ou de votre village est-il en passe de fermer? Pourquoi des lignes de chemin de fer sont-elles fermées, des arrêts moins desservis? Parce qu'il y a quelques mois ou quelques années, ceux qui nous représentent au Parlement européen ou au Conseil des ministres européens ont participé à la décision qui le permet. Qui le sait? Qui en est informé? En tous cas, le résultat est là."



Belga Picture

**Karel De Gucht (Open Vld)**  
Commissaire européen au Commerce depuis février 2010

Le Commerce constitue l'un des principaux portefeuilles de la Commission européenne. L'Union européenne, qui représente quelque 20% des importations et exportations mondiales, est le plus important partenaire commercial dans le monde.

Le commissaire au Commerce mène les négociations commerciales avec les pays non membres de l'Union au nom des 27 États membres. Ainsi, il représente l'Union européenne dans le cadre des négociations du Cycle de Doha, organisées par l'Organisation mondiale du Commerce pour lever les entraves au commerce dans le monde.

Il entretient également des contacts commerciaux avec les États-Unis et la Chine, par exemple.



Belga Picture



<http://europa.eu>



Conseil européen - 17 juin 2010



Commission européenne - Bruxelles

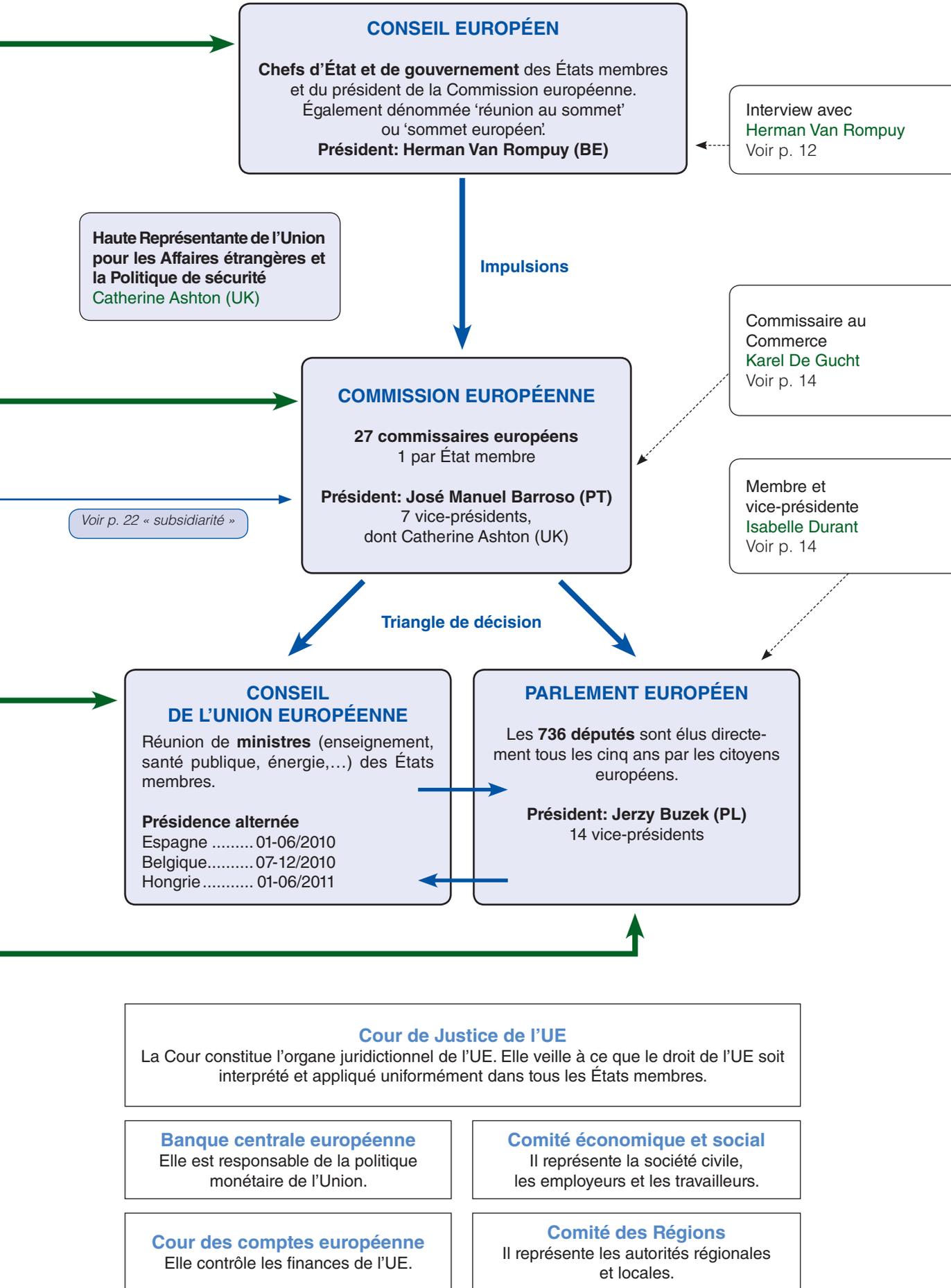


Parlement européen - Bruxelles



Parlement européen - Strasbourg







# Les symboles de l'Union européenne

## Le drapeau européen



Le cercle constitué de douze étoiles jaune d'or symbolise l'unité et la solidarité entre les peuples d'Europe.

Le nombre douze n'a aucun rapport avec celui des États membres. Il symbolise la perfection, la complétude et l'unité. Les mois de l'année sont au nombre de douze, comme les heures à l'horloge, les signes du zodiaque, les apôtres dans la Bible, etc.

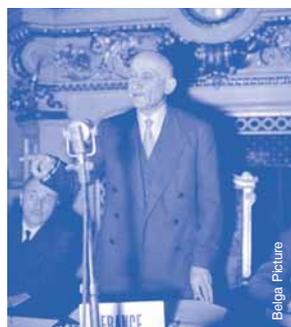
## L'hymne européen

La mélodie est extraite de la neuvième symphonie que Ludwig van Beethoven a composée en 1823. C'est le texte retenu par Beethoven pour accompagner cette mélodie qui, en 1985, a déterminé le choix de l'hymne officiel de l'Union par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne. Ce poème de Friedrich von Schiller, 'l'Ode à la joie', célèbre la fraternité entre tous les hommes.

Lorsqu'elle est jouée comme hymne européen, elle n'est accompagnée d'aucun chant.



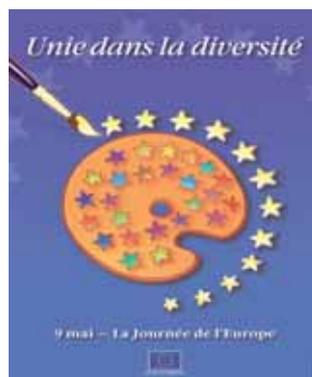
## 9 mai, Journée de l'Europe



C'est le 9 mai 1950 que Robert Schuman, alors ministre des Affaires étrangères de la France, a formulé pour la première fois les idées fondatrices de l'Union européenne. C'est pourquoi l'anniversaire de l'Union européenne est célébré chaque année le 9 mai.

## L'unité dans la diversité

Telle est la devise de l'Union européenne. L'Union compte 27 États membres et 23 langues officielles. De nombreux documents européens sont traduits en 23 langues. Mais on dénombre aussi dans l'Union des dizaines de langues minoritaires ou régionales, comme le catalan, parlé dans certaines régions d'Espagne, de France et d'Italie, le gallois, parlé au Royaume-Uni, et le frison, parlé aux Pays-Bas. L'Union européenne adopte à l'égard de cette diversité culturelle une attitude positive et subventionne même, si besoin en est, des projets destinés à protéger les langues des minorités.



# Une constitution pour l'Union européenne: une nécessité?

La majorité des pays sont dotés d'une constitution, une charte fondamentale qui définit les principes de base et la structure d'organisation d'un État.

L'Union européenne est toutefois privée d'un tel instrument, jugé inutile par bon nombre d'Européens au motif que l'Europe ne constitue pas un État.

Pourtant, l'Union européenne a malgré tout entrepris une tentative de rédaction d'une constitution. En 2001, en effet, les chefs d'État et de gouvernement européens, soucieux de renforcer la transparence de l'Union et d'en simplifier l'organisation, de rapprocher les citoyens de l'Europe et de délimiter davantage les compétences entre l'Union européenne et les États membres, ont proposé de remplacer les Traités européens par une constitution. Cette initiative a donné lieu à des années de discussions, débouchant en juin 2004 sur la conclusion d'un accord entre les chefs d'État et de gouvernement sur un projet de constitution qui devait ensuite être approuvé par tous les États membres. Selon le pays, cette ratification pouvait être votée par le Parlement ou devait prendre la forme d'un référendum. Dans notre pays, les différents parlements ont approuvé le projet de constitution. Les Espagnols se sont exprimés massivement en faveur de la constitution par le biais d'un référendum. Mais en France et aux Pays-Bas, le NON l'a largement emporté et des critiques se sont également fait entendre dans d'autres pays, ce qui a incité les chefs d'État et de gouvernement à s'interroger sur le bien-fondé de leur initiative. L'Europe s'était-elle engagée sur la bonne voie? Certes, l'Union européenne se développe et évolue, mais tous les États membres progressent-ils à la même allure? Après une période de réflexion, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'abandonner l'ensemble du projet et de se limiter à une adaptation des Traités européens existants. Plusieurs États membres n'ont dès lors plus eu l'occasion de se prononcer sur le projet de constitution.

Le Traité de Lisbonne, qui n'est pas une constitution mais un 'traité de modification', est entré en vigueur le 1er décembre 2009. Il énumère les modifications à apporter aux Traités européens pour assurer le fonctionnement correct d'une Europe composée de 27 États membres ou plus.

Le Traité de Lisbonne modifie deux traités européens: le Traité relatif à l'Union européenne et le Traité relatif au fonctionnement de l'Union européenne. Entre-temps, une version adaptée de ces traités a été publiée sur le site internet de l'Union européenne: la version 'consolidée' du Traité relatif à l'Union européenne et celle du Traité relatif au fonctionnement de l'Union européenne. C'est sur ces deux traités que se fonde le fonctionnement de l'Union. ■



Les avis sur le projet d'une constitution européenne divergeaient.

## La politique européenne

# Une participation accrue des parlements des États membres

**Aux termes de l'article 12 du nouveau Traité sur l'Union européenne, "Les parlements nationaux contribuent activement au bon fonctionnement de l'Union". Le texte énumère ensuite les possibilités dont disposent les parlements nationaux pour faire entendre leur voix à l'échelon européen. Cette mise en évidence du rôle des parlements nationaux n'est pas fortuite. En effet, il était apparu au cours des dernières années que l'Europe était trop éloignée du citoyen. Cette situation devrait s'infléchir à présent que les parlements nationaux ont davantage voix au chapitre. Les membres des parlements nationaux sont en effet proches de leurs électeurs et savent quelles préoccupations sont à l'ordre du jour dans la société.**



## Le Comité d'avis chargé des Questions européennes

Dans un parlement, le travail est préparé au sein de groupes appelés 'commissions'. Une commission regroupe des membres du Parlement spécialisés dans une matière précise telle que la santé publique, les finances ou encore, les affaires étrangères. Une proposition ou un projet de loi n'est porté à l'ordre du jour de la séance plénière (où siègent les 150 députés) que s'il a fait l'objet d'un accord en commission.

Cette méthode fondée sur de petits groupes de travail est également de mise pour de nombreuses questions européennes. Les parlementaires qui suivent de près la politique européenne siègent au sein du Comité d'avis chargé des Questions européennes dont la composition diffère de celle des autres commissions. En effet, il comprend 10 députés, 10 sénateurs et 10 membres du Parlement européen élus en Belgique. Les membres du Parlement européen constituent le lien idéal entre les parlements belge et européen.

Le Comité d'avis chargé des Questions européennes se réunit presque chaque semaine.

Le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Comité d'avis peuvent être consultés sur le site internet de la Chambre.

► [www.lachambre.be](http://www.lachambre.be) > agenda > réunions de commission

Qu'en est-il concrètement de cette participation accrue des parlements nationaux? À la Chambre, de nombreuses occasions sont offertes aux députés, que ce soit en commission ou au cours de séances plénières, de s'exprimer sur des questions européennes ou d'exercer une certaine forme de contrôle sur les politiques en la matière. Toutefois,



il appartient plus particulièrement au Comité d'avis chargé des Questions européennes de traiter les matières européennes. Ce Comité est composé de dix députés spécialistes de l'actualité européenne qui constituent en quelque sorte le lien entre l'Europe et le Parlement belge.

## La préparation du Conseil européen

Le Comité d'avis est activement impliqué dans la préparation des Conseils européens qui réunissent les chefs d'États et de gouvernements. Le Conseil siège en principe quatre fois par an pour définir les grandes lignes de la politique de l'UE. À l'approche d'un Conseil européen, le premier ministre s'adresse au Comité d'avis pour informer les parlementaires des thèmes qui seront abordés. Les membres du Parlement peuvent exposer la position de leur parti et demander au premier ministre

de prendre ces points de vue en considération. À l'issue du Conseil, le premier ministre rend compte des résultats de la réunion devant le Comité d'avis.

### La subsidiarité et la proportionnalité

Depuis la signature du Traité de Lisbonne en 2009, l'ensemble des commissions de la Chambre, et dès lors pas seulement le Comité d'avis, sont confrontées aux matières européennes. Ce traité a institué les contrôles de la subsidiarité et de la proportionnalité. De quoi s'agit-il? Lorsque la Commission européenne propose une nouvelle 'loi européenne', elle doit en premier lieu en transmettre le texte aux parlements des États membres. Ces derniers vérifient si l'Europe constitue bien le niveau de pouvoir le plus approprié pour régler une matière spécifique. Si un grand nombre d'États membres estiment qu'il est préférable que chaque État règle cette matière séparément, l'Europe doit tenir compte de ce point de vue qu'est la subsidiarité. Le contrôle de la proportionnalité est quant à lui destiné à vérifier, à propos d'un dossier, si l'Europe ne va pas trop loin. L'Europe ne peut en effet prendre que les mesures strictement nécessaires pour résoudre un problème.

### La transposition des directives

Les parlements des États membres jouent également un rôle non négligeable dans la transposition de directives européennes dans la législation nationale.

Les directives ne font que définir un objectif et un délai. Les États membres décident eux-mêmes des moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif défini dans une directive qu'ils doivent transposer dans des lois, des arrêtés royaux ou ministériels ou des conventions collectives de travail. Or, toute loi résultant de la transposition d'une directive doit être examinée et adoptée par le Parlement.



Informations complémentaires sur la subsidiarité et la proportionnalité: voir p. 22

### Questions aux ministres

Le Parlement s'acquitte également d'une mission de contrôle. Une des tâches principales des députés consiste en effet à contrôler les ministres du gouvernement fédéral. Pour ce faire, les parlementaires posent notamment des questions orales et écrites aux ministres. Cette mission concerne également les matières européennes. En effet, les ministres belges collaborent au processus décisionnel européen en leur qualité de membres du Conseil (des ministres) et les ministres des États membres sont en grande partie responsables de la mise en œuvre de la politique de l'UE. Les députés peuvent dès lors demander aux ministres de leur fournir des informations complémentaires ou les appeler à se justifier.



Une dernière compétence confiée aux parlements nationaux, mais non des moindres, consiste à adopter les traités européens et à se prononcer sur l'adhésion de nouveaux États membres. Ces deux types de dossiers requièrent d'ailleurs l'assentiment non seulement des parlements nationaux, mais également des parlements des entités fédérées, c'est-à-dire, en Belgique, la Chambre et le Sénat (les deux assemblées du Parlement fédéral) ainsi que les parlements des Communautés et des Régions.

### Les europromoteurs

Chaque commission de la Chambre compte en son sein un europromoteur. Ce dernier doit veiller à ce que les dossiers européens et, par exemple, les propositions de directive transmises par la Commission européenne aux parlements nationaux, soient examinés dans les délais au sein de la commission dont il fait partie. La commission compétente peut rendre un avis au nom du Parlement à propos du

### Les Traités européens et les nouveaux États membres

Une dernière compétence confiée aux parlements nationaux, mais non des moindres, consiste à adopter les traités européens et à se prononcer sur l'adhésion de nouveaux États membres. Ces deux types de dossiers requièrent d'ailleurs l'assentiment non seulement des parlements nationaux, mais également des parlements des entités fédérées, c'est-à-dire, en Belgique, la Chambre et le Sénat (les deux assemblées du Parlement fédéral) ainsi que les parlements des Communautés et des Régions.



Informations complémentaires sur le Conseil (des ministres): voir p. 10



## La subsidiarité

# Un processus décisionnel le plus proche possible des citoyens

Grâce au Traité de Lisbonne, qui est entré en vigueur le 1er décembre 2009, les parlements des États membres de l'Union européenne sont associés plus étroitement au processus de décision européen. Cette réforme était nécessaire. Au cours des dernières années, une certaine irritation s'était en effet manifestée dans de nombreux États membres au sujet de ce qui était considéré comme 'une machine communautaire toute-puissante qui prend trop de décisions à notre place'. En adoptant le Traité de Lisbonne, l'Europe a répondu à ce grief des États membres. Désormais, la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil doivent d'abord soumettre leurs projets de 'lois européennes' aux parlements nationaux qui peuvent contrôler si l'Europe respecte les principes de subsidiarité et de proportionnalité.



### La subsidiarité

Le terme 'subsidiarité' est un mot compliqué pour désigner le principe très simple en vertu duquel l'Union européenne ne peut prendre de mesures que si la formule offre des avantages manifestes. Autrement dit: l'Europe ne peut s'immiscer dans des questions que les États membres peuvent régler aussi bien, voire mieux eux-mêmes. Les décisions doivent être prises au niveau le plus proche possible du citoyen. Il appartient aux parlements des États membres de déterminer si le principe de subsidiarité est respecté. Ils disposent pour cela d'un délai de huit semaines. Les parlements des états membres peuvent rendre des avis de subsidiarité dans les domaines où tant l'Union européenne que les états membres sont compétents (par exemple, l'environnement, la protection des consommateurs).

Il y a aussi des questions pour lesquelles l'Union européenne est exclusivement compétente (par exemple, la politique monétaire des états de la zone euro). Sur ces questions, les parlements des états membres n'ont pas à se prononcer.

Il y a enfin des matières qui relèvent de la compétence exclusive des états membres (par exemple, la politique monétaire des états qui ne font pas partie

de la zone euro, comme le Royaume-Uni). La question de subsidiarité ne se pose bien sûr pas non plus dans ces cas-là.

Le principe de subsidiarité est étroitement lié au principe de proportionnalité.

### La proportionnalité

Le contrôle de la proportionnalité porte sur la question de savoir si les mesures prises sont proportionnées au problème qu'elles visent à résoudre.

### Carton jaune ou orange

Si un grand nombre d'États membres estiment que les principes susmentionnés sont enfreints, l'Europe doit en tenir compte. La procédure est la suivante. Chaque parlement national possède deux voix. Si un tiers de l'ensemble des voix indiquent que la question ne doit pas être réglée à l'échelon de l'Union européenne, l'Europe reçoit un 'carton jaune'. Elle doit alors réexaminer la proposition. Si la moitié des parlements nationaux estiment que le niveau européen n'est pas le niveau approprié, l'Europe reçoit un 'carton orange'. Dans ce cas, elle doit réexaminer sa proposition et, si elle la maintient, l'assortir d'une motivation circonstanciée. Dans cette hypothèse, le Conseil et le Parlement européens peuvent décider de ne plus examiner la proposition.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne,



## Quel type de loi l'Union européenne fait-elle?

### Les règlements

Un règlement est **contraignant** pour tous les États membres. Les États membres doivent respecter les règlements jusque dans les moindre détail. Les règlements sont directement applicables dans les États membres et ne doivent donc pas être transposés dans la législation nationale.

### Les directives

Les directives sont **contraignantes** pour tous les États membres mais ne font que définir le résultat à atteindre et fixer un délai. Les États membres décident eux-mêmes des moyens à mettre œuvre pour atteindre ce résultat. Les directives doivent être transposées dans la législation nationale.

### Les décisions

Les décisions ne s'adressent pas à tous les États membres mais sont spécifiquement destinées à une personne, une entreprise, un secteur ou un État membre.

### Les recommandations

Les recommandations incitent les États membres à adopter une attitude déterminée. Elles ne sont **pas contraignantes**.

### Les avis

Tout comme les recommandations, les avis ne sont **pas contraignants** pour les États membres. Ils constituent des appréciations ou des évaluations concernant une situation particulière dans un État membre.





*L'UE propose des normes d'application minimales pour les interprètes et traducteurs intervenants dans le cadre de procédures pénales.*

les députés ont déjà soumis toute une série de propositions européennes au contrôle de la subsidiarité. En voici quelques exemples.

#### **Accord avec les Etats-Unis et l'Australie concernant les données relatives aux passagers aériens**

Appartient-il à l'Union européenne de conclure des accords avec les Etats-Unis et l'Australie concernant la transmission, par les compagnies aériennes, de données relatives aux passagers? Les membres de la commission de la Justice de la Chambre en ont débattu le 1er avril 2010. L'Europe a proposé de conclure des accords à ce sujet avec ces deux pays. Tant les Etats-Unis que l'Australie exigent que leur soient communiquées au préalable de nombreuses données concernant les personnes qui entrent sur leur territoire à bord d'un avion. Cette exigence vise à prévenir les actes terroristes et les infractions graves et à lutter contre ceux-ci.

Des commissaires ont estimé que cette mesure va très loin et pourrait même être constitutive d'une violation de notre droit à la protection de la vie privée. L'accord conclu avec l'Australie prévoit par exemple que dix-neuf données doivent être transmises aux douanes australiennes septante-deux heures avant l'arrivée des passagers sur le sol australien. S'il n'était pas accédé à cette demande de l'Australie et des Etats-Unis, plus aucun vol à destination de ces deux pays n'aurait pu être effectué. La marge de manœuvre était donc très réduite.

Les députés ont considéré que si des données relatives aux passagers sont communiquées, il est préférable de régler la question à l'échelon européen. Quiconque se rend en Australie au départ de notre

pays fait souvent une escale à Londres. De même, de nombreux voyageurs qui se rendent aux Etats-Unis font une escale dans un autre Etat membre européen. Si chaque Etat membre concluait des accords distincts avec les Etats-Unis et l'Australie, la procédure serait opaque et complexe.

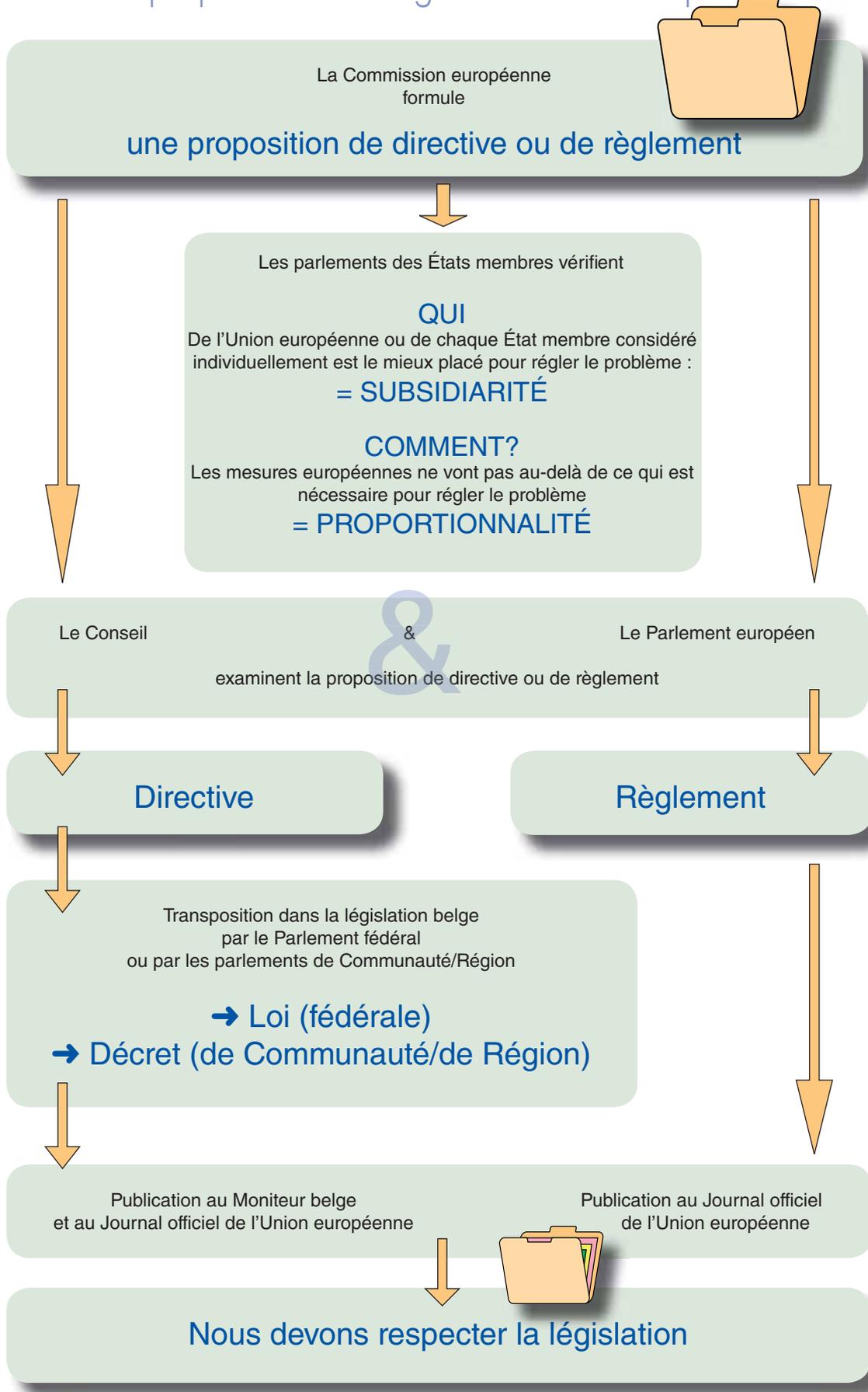
#### **Interprètes et traducteurs intervenant dans le cadre de procédures pénales**

Quelques jours plus tôt, le 29 mars 2010, les membres de la commission de la Justice de la Chambre se sont penchés sur un projet de directive relative à la traduction orale et écrite dans le cadre des procédures pénales.

Ce projet de directive prévoit notamment que les Etats membres doivent veiller à ce qu'un inculpé ou un accusé qui ne comprend ni ne parle la langue de la procédure pénale puisse être assisté d'un interprète parlant sa langue maternelle ou une langue qu'il comprend. Les Etats membres doivent également veiller à faire traduire les documents qui sont essentiels pour permettre un procès équitable. En adoptant cette directive, l'Europe entend améliorer la collaboration entre les Etats membres dans le domaine de la justice. Si tous les Etats membres appliquaient des normes minimales identiques, ils auraient davantage confiance dans leurs systèmes juridiques respectifs.

Les commissaires ont abouti à la conclusion que le principe de subsidiarité est respecté. Il est bon que l'Union européenne prenne des initiatives pour promouvoir la confiance mutuelle entre les Etats membres.

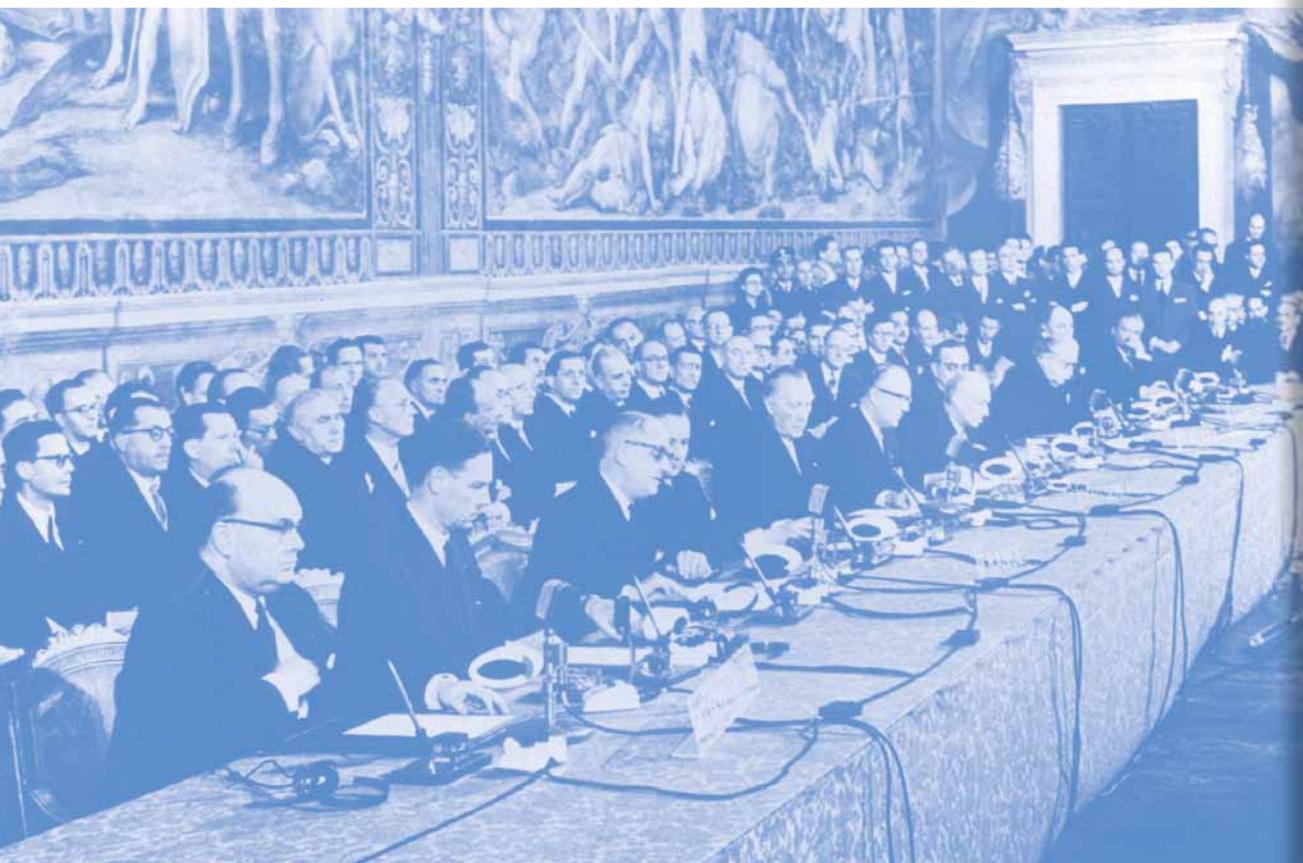
## De la proposition à la législation: un exemple





# L'Union européenne

## Un bref historique



*En mars 1957, les ministres des « Six » signent les Traités fondateurs de la CEE et d'Euratom à Rome.*

L'Union européenne est aujourd'hui l'un des principaux acteurs de la scène politique mondiale. Elle est pourtant une construction politique récente. Jamais, jusqu'avant la seconde moitié du XXe siècle, il n'avait en effet été question d'un «projet européen». La volonté de mettre définitivement en place une Union européenne n'est apparue qu'après la Deuxième guerre mondiale. Et si le continent européen avait connu précédemment des périodes d'une certaine unité politique ou culturelle, ce fut plutôt fortuitement. Nous vous proposons ci-après un bref aperçu historique.

Ce fut au vingtième siècle, après deux guerres mondiales qui laissèrent le continent en ruines, que le projet européen vit le jour.

### Jean Monnet et Robert Schuman

Dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, des hommes politiques français et allemands se demandèrent comment éviter une nouvelle guerre en Europe. Jean Monnet, qui dirigeait depuis 1944 le plan de relance économique en France, et Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, lancèrent en 1950 le 'Plan Schuman'. Ils pensaient que la gestion des principaux secteurs économiques par une organisation supranationale permettrait de réaliser graduellement l'unité sociale et politique.

 1952

Les Six (la Belgique, l'Allemagne occidentale, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas) signent le Traité de Paris.

 1973

Le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni adhèrent à la Communauté Economique Européenne.

 1981

La Grèce devient le dixième Etat membre.

 1986

L'Espagne et le Portugal rejoignent la CE.

 1995

La Finlande, l'Autriche et la Suède deviennent membre de l'Union Européenne. La Norvège s'oppose par référendum à l'entrée dans l'Union.

 1<sup>er</sup> mai 2004

Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, la Lettonie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Tchéquie deviennent membres de l'Union européenne.

 1<sup>er</sup> janvier 2007

La Bulgarie et la Roumanie deviennent respectivement le 26<sup>ème</sup> et le 27<sup>ème</sup> Etat membre de l'Union européenne.



### Les six

Se fondant sur ce principe, six pays, la France, l'Allemagne occidentale, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg (appelés « les Six »), instituèrent en 1952, à Paris, la Communauté Européenne du Charbon et de l'ACIER (CECA).



Après l'échec de la tentative de mettre en place une communauté de défense en 1954, les partisans de l'unification européenne s'attelèrent à la réalisation d'une unification accélérée. En 1957, les Six créèrent à Rome deux nouvelles organisations: la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique, également appelée «Euratom», et la Communauté Économique Européenne (CEE). L'Euratom avait pour vocation de promouvoir les applications communes de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Quant à la CEE, elle devait mener à la création d'un marché commun consacrant la libre circulation des personnes, des services, des biens et des capitaux.

### Les Communautés européennes

Le traité de Bruxelles, également appelé «Traité de fusion», entra en vigueur en 1967. Il dotait la CECA, l'Euratom et la CEE d'une Commission, d'un Conseil des ministres, d'un Parlement, d'une Cour de Justice et d'un budget communs. Tout en conservant une existence autonome, les communautés se présentaient vers l'extérieur sous la dénomination de « Communautés Européennes (CE) ».

### De six, les membres passent à... beaucoup plus

Le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark rejoignirent les CE en 1973, suivis de la Grèce en 1981 et de l'Espagne et du Portugal en 1986.

### L'Union européenne

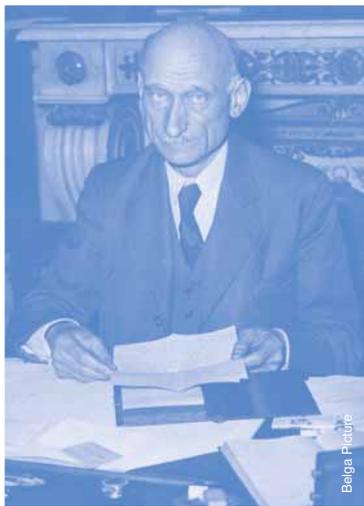
L'Europe comptait donc 12 membres à la signature du Traité de Maastricht, le 7 février 1992. Ce traité préfigurait la création d'une Union Économique et Monétaire (UEM) dotée d'une monnaie unique. Il jetait aussi les bases d'une coopération entre les États membres dans les domaines de la police, de la Justice, de la Sécurité et de la Politique extérieure dans le cadre d'une 'Union Européenne'. Au cours des années qui suivirent, quinze nouveaux pays adhèrent à l'« Europe » : l'Autriche, la Finlande et la Suède (1995), Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Tchéquie (2004), la Bulgarie et la Roumanie (2007).

### Le Traité de Lisbonne

S'étant considérablement étendue en très peu de temps, l'Union européenne a été amenée à adapter ses traités à la nouvelle réalité. Ainsi, il a fallu aménager les procédures décisionnelles et prendre des mesures pour réduire la fracture entre «l'Europe» et les citoyens. Une tentative de mettre en place une véritable Constitution européenne a échoué (voir p. 19). Le projet de Constitution européenne fut rejeté en France et aux Pays-Bas lors de référendums, essuyant également des critiques dans d'autres États membres. Les modifications indispensables furent en définitive insérées dans le Traité de Lisbonne qui entra en vigueur le 1er décembre 2009. Ce traité a fait de l'UE un acteur plus visible sur la scène internationale. L'Union a désormais un président permanent du Conseil européen, que l'on désigne également comme le Président européen, et un Haut représentant pour la politique étrangère (voir p. 11).



Jean Monnet



Robert Schuman

### Et maintenant ?

Si de nombreuses avancées ont été accomplies vers l'unification européenne depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, il reste beaucoup à faire. On observe entre les États membres et même souvent au sein de ceux-ci, des divergences de vue sur la suite à réserver au processus d'unification européenne. Quels choix l'Europe doit-elle opérer en matière sociale et économique ? L'Europe doit-elle donner la priorité à la mise en place d'une sécurité sociale qui offre aux pauvres, aux plus faibles et aux chômeurs une protection optimale ? Ou faut-il d'abord créer un climat économique propice à la crois-

sance et au développement de nos entreprises ? Les deux objectifs sont certes importants mais faire de la politique, c'est faire des choix. Jusqu'où va-t-on poursuivre l'unification européenne ? Certains États membres, certaines familles politiques sont disposés à céder encore davantage de compétences à l'Union européenne. D'autres estiment que l'Europe détient déjà trop de pouvoirs.

Enfin: combien de nouveaux membres l'Europe peut-elle encore accueillir ? Où se situent les limites de l'Europe ?

# Jeunes reporters au Parlement fédéral

Outil éducatif interactif  
pour le 3<sup>e</sup> degré du secondaire

Enfin un outil didactique pour enseigner l'ABC de la démocratie parlementaire belge à vos élèves!

Grâce à cet outil très accessible, les élèves pourront se familiariser avec la vie politique à la Chambre et au Sénat. Des élèves y tiennent le rôle principal en jouant aux reporters lors des ateliers *Reporters de la Démocratie* de la Fondation Roi Baudouin. Micros en main, ils ont pu interviewer plus de 30 parlementaires et recevoir des réponses aux questions: Pourquoi s'engage-t-on en politique? Comment devient-on parlementaire? Que fait-on au Parlement?

Sur le DVD et le site web qui l'accompagne, vous trouverez aussi des quiz, des exercices, des manuels informatifs et des liens utiles. Le DVD et les exercices complémentaires répondent aux objectifs des décrets "Missions", "Education à la citoyenneté responsable", ainsi qu'aux compétences terminales de l'enseignement secondaire.

*Jeunes reporters au Parlement fédéral* est une production de la Chambre des représentants, du Sénat et de la Fondation Roi Baudouin, et a été réalisé par les Editions Lannoo.



**Jonge reporters  
in het Federaal Parlement  
Jeunes reporters  
au Parlement fédéral  
Junge Reporter  
im Föderalparlament**



L'outil éducatif est gratuit et peut être commandé sur [dvd@lachambre.be](mailto:dvd@lachambre.be).  
Pour plus d'infos: [www.jeunesreportersauparlement.be](http://www.jeunesreportersauparlement.be)

Interactief leerpakket derde graad SO  
Outil éducatif interactif 3<sup>e</sup> degré secondaire  
Interaktives Lehrpaket 3. Sekundarstufe



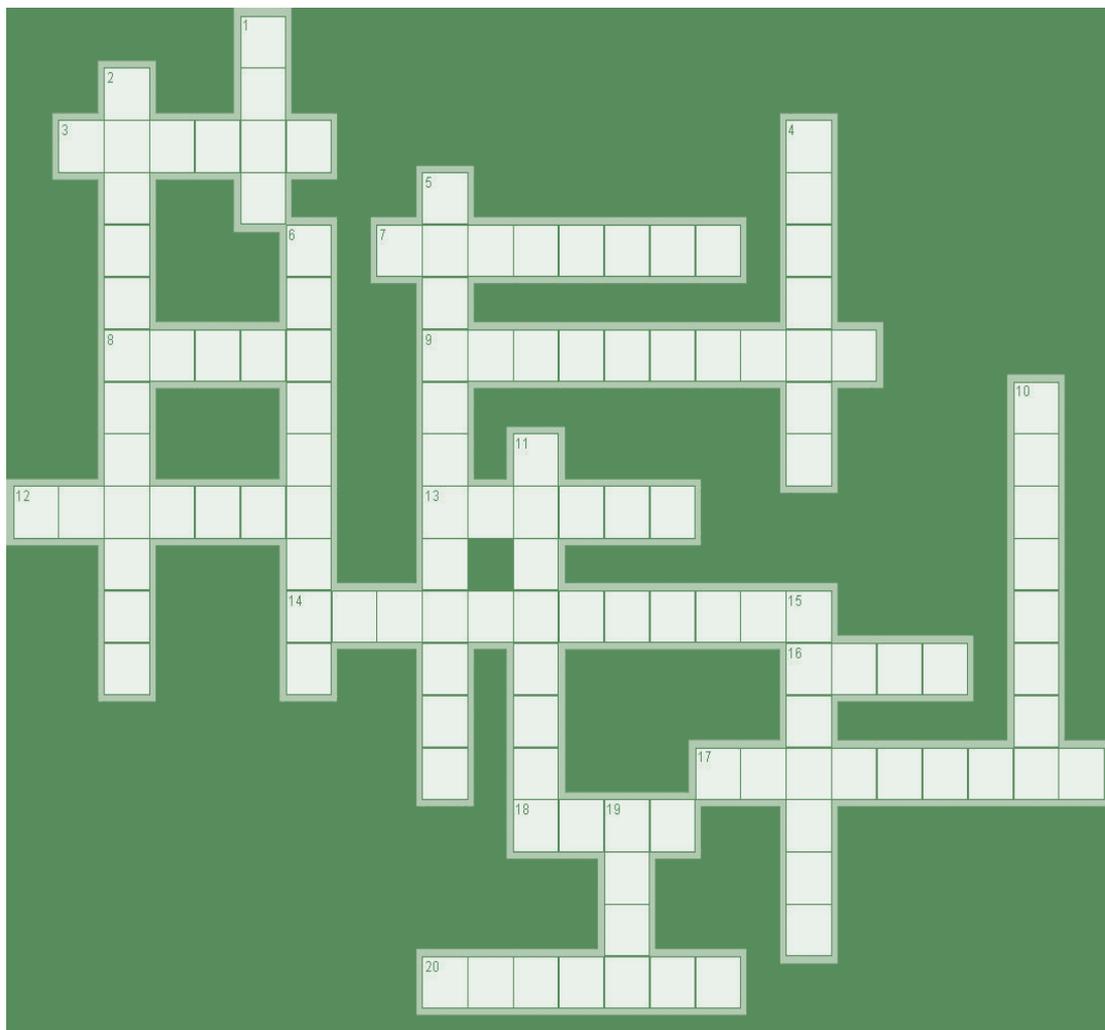
## Testez votre connaissance sur l'Europe

### Horizontalement

3. L'estimation des recettes et des dépenses
7. A adhéré à la Communauté européenne en 1986
8. Le nombre d'étoiles sur le drapeau européen
9. La ville française où se réunit le Parlement européen
12. Le président de la Commission européenne
13. La collaboration entre trois présidents de l'Union européenne
14. L'union européenne en compte 27
16. Le Parlement européen est élu tous les ... ans
17. La capitale de l'Union européenne
18. L'unité monétaire européenne
20. Il réunit des ministres des États membres

### Verticalement

1. La couleur de fond du drapeau européen
2. Le principe en vertu duquel les décisions doivent être prises au niveau le plus proche des citoyens
4. Exercera la présidence de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2011
5. Les principes fondamentaux d'un État y sont définis
6. A composé l'hymne européen
10. La ville européenne où a été signé le dernier traité européen
11. La compétence du commissaire européen, M. De Gucht
15. Il a été le premier à formuler les idées sur lesquelles repose l'Union européenne
19. Le traité CEE y a été signé en 1957



## Visiter la Chambre

Au Parlement fédéral, en particulier les mardis, mercredis et jeudis, l'effervescence est à son comble. Les parlementaires se rendent en hâte à une réunion, examinent une proposition de loi, entendent des experts, interrogent des ministres, rencontrent la presse,...

Envie de prendre le pouls de la vie politique avec votre classe, votre association, en compagnie de vos collègues ou de vos amis?

Pour vous inscrire – veillez à vous y prendre à temps – rendez vous sur le site [www.lachambre.be](http://www.lachambre.be) (rubrique Visites) ou prenez contact par téléphone (02 549 81 36) avec le service des Relations publiques entre 10 et 12 heures.

La visite en groupe est gratuite et dure une heure et demie environ.

Un groupe se compose de préférence de 10 à 30 personnes.

Vous souhaitez rencontrer un député? Si vous nous en avertissez à temps, nous prendrons rendez-vous pour vous.



Ne manquez pas de venir jeter un coup d'œil dans notre **boutique**.

Vous y trouverez des ouvrages consacrés à la Chambre, à ses activités, à son histoire, de la documentation et toutes sortes de souvenirs agréables et pratiques.

Heures d'ouverture: tous les jours ouvrables de 9 h 30 à 13 h et de 14 h à 17 h.

## Assister à une réunion

Tout citoyen peut assister à une réunion de commission publique ou à une séance plénière. Il suffit de se présenter à l'accueil, rue de Louvain n°13 (à l'arrière du Parlement).

Pour connaître l'ordre du jour, consultez notre site [www.lachambre.be](http://www.lachambre.be).

## Souhaitez-vous recevoir davantage d'exemplaires de ce magazine?

Vous voulez signaler un changement d'adresse?

Être rayé de notre fichier?

Faites-le nous savoir au 02 549 81 36

ou par e-mail: [pri@lachambre.be](mailto:pri@lachambre.be).

## Plus d'infos

Vous trouverez les documents parlementaires relatifs aux sujets abordés dans ce numéro sur [www.lachambre.be](http://www.lachambre.be).

( ▶ Publications ▶ Magazine de la Chambre)



## Suivez la séance plénière en direct!

[www.lachambre.be](http://www.lachambre.be) ▶ Suivre les séances plénières

